



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 23.145**

DÉCISION MODIFICATIVE 2023 N° 1 - ETABLISSEMENTS  
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET  
LOGISTIQUE

Direction :

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**DÉCISION MODIFICATIVE 2023 N° 1 - ETABLISSEMENTS  
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE**

**RAPPORT N° 23.145**

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les projets de décision modificative n° 1 pour 2023 des trois établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe :

- la Pouponnière ;
- le Centre maternel « les Marronniers » ;
- la Cité départementale de l'enfance.

Chacun de ces trois projets remplit un double rôle :

- intégrer les résultats de l'exercice antérieur ;
- ajuster et corriger, en cours d'année, les prévisions de dépenses et de recettes votées au budget primitif (BP).

## I- SECTION D'EXPLOITATION

Il est proposé de voter des crédits de paiement supplémentaires, à hauteur de **972 919,47 €**, afin de couvrir les besoins complémentaires des derniers mois de l'exercice 2023. La répartition entre les trois budgets figure dans le tableau qui suit :

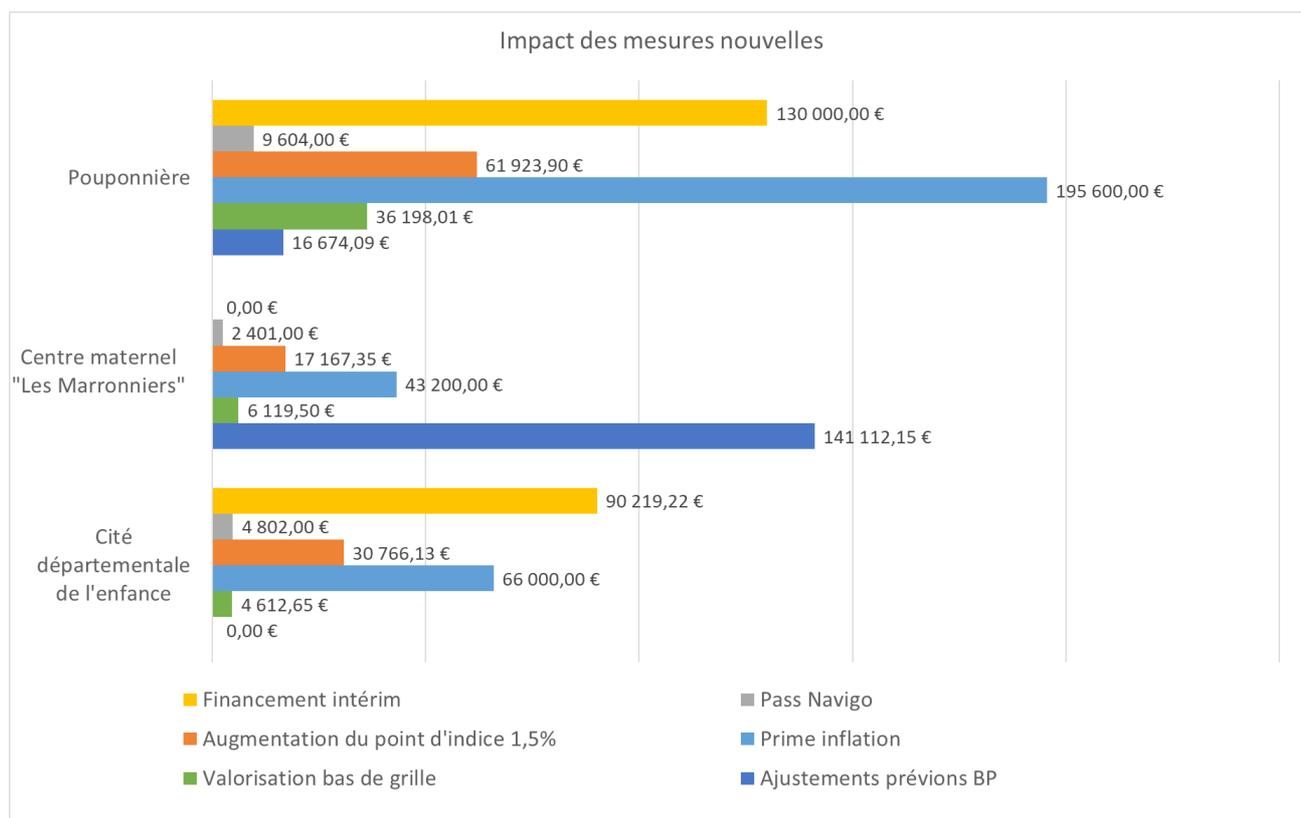
Dépenses d'exploitation	Masse salariale	Intérim	Autres dépenses	Dotations amortissement	Total
Pouponnière	450 000,00 €	215 000,00 €	20 500,00 €	-66 562,49 €	<b>618 937,51 €</b>
Centre maternel	210 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	-72 731,00 €	<b>140 269,00 €</b>
Cité départementale de l'enfance	196 400,00 €	100 000,00 €	7 600,00 €	-90 287,04 €	<b>213 712,96 €</b>
<b>Total</b>	<b>856 400,00 €</b>	<b>315 000,00 €</b>	<b>31 100,00 €</b>	<b>-229 580,53 €</b>	<b>972 919,47 €</b>

### a. Crédits supplémentaires pour les ressources humaines

- Les dépenses afférentes à la masse salariale

L'augmentation des crédits alloués à la masse salariale (à l'exclusion du personnel intérimaire) découle de plusieurs nouvelles mesures, qui n'ont pas été prévues lors du vote du BP 2023. Tout d'abord, la **revalorisation du point d'indice de 1,5 %**, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, bénéficie à l'ensemble du personnel. De plus, une **prime pour le pouvoir d'achat**, variant de 300 à 800 euros bruts de manière dégressive, a été instaurée. Des mesures spécifiques ont également été mises en place pour les bas salaires, se traduisant par **l'attribution de points d'indice supplémentaires, pouvant aller jusqu'à 9 points**. Enfin, le **remboursement à hauteur de 75 % du forfait de transport collectif** des agents publics complète ces mesures. Afin de financer ces mesures nouvelles et reconstituer le montant des crédits transférés pour couvrir des dépenses supplémentaires d'intérim, réalisées avant le mois d'octobre, les hausses suivantes sont proposées :

- + 450 000 € pour la **Pouponnière** ;
- + 210 000 € pour le **Centre Maternel "Les Marronniers"** ;
- + 196 400 € pour la **Cité Départementale de l'Enfance**.



- Les dépenses afférentes au personnel intérimaire

Afin de garantir le bon fonctionnement des établissements, un besoin complémentaire en intérim est inscrit, permettant de compenser des postes vacants et des arrêts maladie dont la diminution est moins importante que celle prévue.

A la **Cité de l'Enfance**, l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les pavillons entraîne la mobilisation d'un encadrement approprié pour leur bien-être. De plus, certains profils d'enfants accueillis – tels que ceux atteints d'autisme ou de troubles du comportement – peuvent nécessiter la mise en place d'une prise en charge individuelle, et donc un besoin d'encadrement supplémentaire.

La **Pouponnière** présente un besoin de financement supplémentaire de 215 000 €. Pour la **Cité de l'Enfance**, ce besoin s'élève à 100 000 €.

**b. Autres ajustements budgétaires**

- Pouponnière

Une augmentation des dépenses d'exploitation de 9 300 € est proposée pour la Pouponnière, afin de tenir compte de l'inflation et des révisions de prix des marchés. Les prestations de nettoyage ont notamment été réévaluées de 8,96 % par rapport au BP 2023, en raison de deux facteurs : des révisions des prix semestriels et des sollicitations plus nombreuses nécessaires pour couvrir les besoins des unités de vie.

Il est proposé de réduire les dépenses afférentes à la structure de la Pouponnière de 55 362,49 €, principalement en raison de l'ajustement à la baisse des dotations aux amortissements (-66 562,49 €) de façon à refléter le réalisé. Cette réduction est toutefois compensée par une demande complémentaire de 11 200 €, afin de faire face à l'augmentation des prix des produits pour le garage, et de prendre en compte la revalorisation des prix de certains marchés.

- Centre Maternel « les Marronniers »

Une réduction des dépenses afférentes à la structure de 69 731 € est nécessaire, principalement pour prendre en compte l'ajustement sur les dotations aux amortissements (-72 731 €).

- Cité de l'Enfance

Une réduction des dépenses de 82 687,04 € est proposée, principalement pour refléter la diminution de 90 287,04 € des dotations aux amortissements.

### **c. Recettes de fonctionnement**

Les dépenses supplémentaires, totalisant **972 919,47 €**, sont financées par les recettes suivantes :

- pour la **Pouponnière**, la dotation octroyée par le Département est augmentée de **818 937,51 €**. Cette augmentation vise également à compenser la diminution des recettes provenant des frais de journée facturés pour l'accueil des enfants sous la responsabilité d'autres Départements (**-200 k€**) ;
- pour le **Centre maternel "Les Marronniers"**, la dotation versée par le Département est augmentée de **140 269,00 €** ;
- pour la **Cité départementale de l'enfance**, la dotation versée par le Département est augmentée de **213 712,96 €**.

## II- SECTION D'INVESTISSEMENT

### a. Les dépenses d'investissement :

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster à la hausse les crédits prévus pour la réalisation de travaux de rénovation et d'aménagement dans les établissements.

Une augmentation de **165 000 €** est prévue pour la **Pouponnière**, afin de financer les travaux suivants :

- 100 000 € pour la réhabilitation de 2 unités pour les tout-petits de 0 à 3 ans ;
- 65 000 € pour résoudre le problème du vide sanitaire.

De plus, une augmentation de **270 000 €** est proposée pour le **Centre Maternel "Les Marronniers"**, comprenant :

- 100 000 € de surcoût résultant d'une nouvelle évaluation des opérations et de l'estimation des coûts des matériaux ;
- 170 000 € pour couvrir les travaux d'évolution de la sécurisation du site, notamment la réalisation de tranchées et la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès.

### b. Les recettes d'investissement :

En plus des ajustements ayant trait aux recettes d'investissement, la décision modificative intègre les excédents d'investissement issus de l'exercice 2022, permettant ainsi d'annuler les emprunts d'équilibre, qui avaient été inscrits lors de l'élaboration du budget initial.

Pour la **Pouponnière**, les recettes sont augmentées à hauteur de **1 012 651,93 €** pour prendre en compte les éléments suivants :

- une augmentation de 2 499 455,09 € correspondant à la reprise de l'excédent budgétaire généré en 2022 au niveau de la section d'investissement ;
- une recette additionnelle de 33 564,72 € provenant du FCTVA ;
- une diminution de 66 562,49 € afin d'ajuster les dotations aux amortissements aux résultats réels ;
- l'annulation de l'emprunt d'équilibre pour un montant de 1 453 805,39 €.

Pour la **Cité Départementale de l'Enfance**, les recettes sont augmentées à hauteur de **3 897 768,99 €** pour tenir compte des éléments suivants :

- une augmentation de 5 497 556,04 € résultant de la reprise de l'excédent budgétaire dégagé en 2022 au niveau de la section d'investissement ;
- une réduction de 8 080,34 € du FCTVA ;
- une réduction de 90 287,04 € afin d'ajuster les dotations aux amortissements aux résultats réels ;
- l'annulation de l'emprunt d'équilibre pour un montant de 1 501 419,67 €.

Enfin pour le **Centre Maternel "Les Marronniers"**, les recettes sont augmentées de **1 269 847,20 €** pour prendre en compte les éléments suivants :

- une augmentation de 2 391 805,48 € correspondant à la reprise de l'excédent budgétaire généré en 2022 au niveau de la section d'investissement ;
- une recette supplémentaire de 184,24 € provenant du FCTVA ;
- une réduction de 72 731,00 € afin d'ajuster les dotations aux amortissements aux résultats réels ;
- l'annulation de l'emprunt d'équilibre pour un montant de 1 049 411,52 €.

### III- SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

#### Pouponnière

Pouponnière	Exploitation	Investissement
Masse salariale	450 000,00 €	
Intérim	215 000,00 €	
Garage et logistique	20 500,00 €	
Travaux bâtiments		165 000,00 €
Dotation aux amortissements	-66 562,49 €	
Excédent prévisionnel		847 651,93 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>618 937,51 €</b>	<b>1 012 651,93 €</b>
Dotation départementale	818 937,51 €	
Reprise du résultat d'investissement		2 499 455,09 €
Frais de séjours hors département	-200 000,00 €	
Recettes FCTVA		33 564,72 €
Emprunt d'équilibre		-1 453 805,39 €
Dotation aux amortissements		-66 562,49 €
<b>Total Recettes</b>	<b>618 937,51 €</b>	<b>1 012 651,93 €</b>

#### Centre Maternel « les Marronniers »

Centre maternel "Les Marronniers"	Exploitation	Investissement
Masse salariale	210 000,00 €	
Intérêts moratoires	3 000,00 €	
Travaux bâtiments		270 000,00 €
Dotation aux amortissements	-72 731,00 €	
Excédent prévisionnel		999 847,20 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>140 269,00 €</b>	<b>1 269 847,20 €</b>
Dotation départementale	140 269,00 €	
Reprise du résultat d'investissement		2 391 805,48 €
Recettes FCTVA		184,24 €
Emprunt d'équilibre		-1 049 411,52 €
Dotation aux amortissements		-72 731,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>140 269,00 €</b>	<b>1 269 847,20 €</b>

## Cité Départementale de l'Enfance

Cité départementale de l'enfance	Exploitation	Investissement
Masse salariale	196 400,00 €	
Intérim	100 000,00 €	
Autres dépenses	7 600,00 €	
Dotations aux amortissements	-90 287,04 €	
Excédent prévisionnel		3 897 768,99 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>213 712,96 €</b>	<b>3 897 768,99 €</b>
Dotations départementales	213 712,96 €	
Reprise du résultat d'investissement		5 497 556,04 €
Recettes FCTVA		-8 080,34 €
Emprunt d'équilibre		-1 501 419,67 €
Dotations aux amortissements		-90 287,04 €
<b>Total Recettes</b>	<b>213 712,96 €</b>	<b>3 897 768,99 €</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**